

Avant-propos

Représentant plus de 20% du PIB en Algérie, les marchés publics ont un impact considérable sur les finances publiques et sur la qualité des services publics offerts aux citoyens. Ce volume élevé est lié aux politiques d'investissement public depuis la fin des années 1990, notamment dans l'éducation, la santé, les infrastructures de transport et l'énergie.

Avec une population composée majoritairement de jeunes, une espérance de vie qui se prolonge, des besoins en infrastructures croissants dus à la taille du pays, les marchés publics sont de plus en plus considérés comme un pilier fondamental de la gouvernance stratégique du pays.

L'OCDE aide les pays à améliorer leurs systèmes de passation des marchés publics en se basant sur la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les marchés publics* de 2015 et d'autres standards internationaux. Le gouvernement algérien représenté par le ministère des Finances a demandé en 2017 le soutien de l'OCDE afin d'apporter un diagnostic complet du système de passation des marchés publics. Ce diagnostic a pour but d'aider les gouvernements à concevoir et mettre en place des politiques stratégiques basées sur des bonnes pratiques internationales tout en prenant en considération le contexte de chaque pays. Cette « *Revue du système de passation des marchés publics en Algérie, Vers un système efficient, ouvert et inclusif* » identifie les forces et les faiblesses du système algérien et propose des recommandations sur mesure.

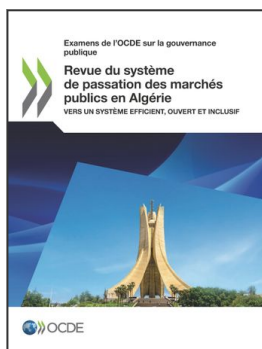
Pour répondre aux défis majeurs que connaît l'Algérie, la mise en place d'un système de passation des marchés publics efficace, efficient et intègre s'impose comme une nécessité. Conscients de ces défis, les autorités algériennes ont entamé une série de réformes visant à améliorer le système en place. Cependant, il reste encore de nombreux chantiers à entamer afin que le système soit en ligne avec les bonnes pratiques internationales, notamment par la mise en place effective de l'Autorité de régulation des marchés publics et du système électronique de passation des marchés publics.

L'amélioration et la refonte du système nécessiteront une action collective basée sur une compréhension claire des priorités et des responsabilités. Seul un effort coordonné de l'ensemble des parties prenantes et du secteur public permettra au système de passation des marchés publics d'atteindre les objectifs d'efficacité et de bonne utilisation des fonds publics prévus dans le cadre réglementaire. Au-delà des efforts relatifs au cadre réglementaire et institutionnel, le renforcement des capacités des principaux acteurs est aussi une pièce maîtresse de la refonte du système.

Cette étude fait partie d'une série d'examinés de la gouvernance publique de l'OCDE sur la passation des marchés publics, et a été menée dans le cadre d'un partenariat avec la Commission européenne, pour accompagner l'Algérie dans le renforcement du système de passation des marchés publics.

Le document [GOV/PGC/ETH(2019)5] a été approuvé par le groupe de travail des experts des marchés publics de l'OCDE le 06 septembre 2019 et a été déclassifié par le Comité de la gouvernance publique le 18 octobre 2019 et préparé pour publication par le Secrétariat de l'OCDE.

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne (UE). Les opinions qui y sont exprimées ne doivent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'UE.



Extrait de :

Revue du système de passation des marchés publics en Algérie

Vers un système efficient, ouvert et inclusif

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/49802cd0-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Avant-propos », dans *Revue du système de passation des marchés publics en Algérie : Vers un système efficient, ouvert et inclusif*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c63c2caf-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.